



[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

**BULLETIN FO**  
**Alstom Transport TIS Saint-Ouen**  
[www.fo-sif.org](http://www.fo-sif.org)



[www.fo-cadres.fr](http://www.fo-cadres.fr)

Saint-Ouen, le 04/11/2014

## SOMMAIRE

FORTE PROGRESSION DE FO AUX ÉLECTIONS SUR TIS SAINT-OUEN .....	1
CONSULTATION DU CCE SUR LA TRANSACTION AVEC GE : FO REFUSE DE VOTER.....	1
INFORMATION/CONSULTATION DU CCE SUR LE C.I.C.E.....	4

# FORTE PROGRESSION DE FO AUX ÉLECTIONS SUR TIS SAINT-OUEN

Aux dernières élections des titulaires du CE TIS Saint-Ouen, qui, selon la loi, servent de référence pour établir la représentativité des organisations syndicales, le nombre de voix recueillies par FO a augmenté de 15% et sa représentativité passe de 14,6% à 18,5%, soit une progression de près de 4 points. Sur le 3<sup>ème</sup> collège (I&C), FO devient la 2<sup>ème</sup> organisation syndicale.

Aux élections des Délégués du Personnel (DP) titulaires, FO recueille 21,5% des suffrages exprimés.

Le nombre de mandats électifs qui reviennent à FO est multiplié par deux, en passant de 4 à 8.

Nous avons affiché les résultats détaillés des élections professionnelles sur TIS Saint-Ouen, ainsi que les noms des élus en CE et DP sur nos panneaux.

Ce succès électoral est la reconnaissance de notre activité de défense des intérêts matériels et moraux du personnel.

Nous remercions nos électeurs, ainsi que les collègues qui se sont portés volontaires pour la tenue des bureaux de vote.

Nous emploierons les nouveaux mandats que les électeurs nous ont confiés à amplifier notre action pour faire aboutir les revendications du personnel.

## CONSULTATION DU CCE SUR LA TRANSACTION AVEC GE : FO REFUSE DE VOTER

A l'ordre du jour de la réunion du Comité Central d'Entreprise (CCE) d'Alstom Transport S.A. du 29 octobre, il y avait une information-consultation sur la transaction prévue avec General

Electric (GE), à savoir la cession de la branche Energie et l'acquisition de GE Signalling. Pour expliquer son refus de vote, FO a fait la déclaration suivante à cette réunion:

*« Les délégués du forum européen ont donné hier un avis sur le projet de cession des activités « énergie » d'Alstom à General Electric sans connaître les conséquences multiples et variées de celui-ci alors que les réunions du forum européen Alstom les 20 et 21/10 et du comité de groupe Alstom les 22 et 23/10, n'ont pas permis d'avancer concrètement sur ce dossier complexe.*

***Pour FO, les éléments communiqués aux représentants du personnel ne leur permettaient pas en l'état de formuler un avis motivé le 28/10/2014, encore moins le 29/10 au niveau d'Alstom Transport puisque le préalable de la fourniture d'informations précises et écrites n'est pas à ce jour respecté, notamment parce que :***

*1) Les autres pistes n'ont pas été suffisamment explorées et la Direction, ou plutôt M. Kron, a confondu vitesse et précipitation. La première intention, l'IPO<sup>1</sup>, n'est a priori que suspendue.*

*2) Les conséquences de cette cession ne peuvent donc être mesurées, puisqu'il est impossible de savoir ce que GE compte faire. Ce sont nos concurrents. L'expertise n'a pu être complète et Alstom n'a pu tenir ses engagements.*

*3) La cession ne garantit en rien l'avenir du secteur Transport et de ses salariés, compte tenu de la crise qui menace la filière et l'organisation mise en place. Le partenariat avec GE pose question.*

*4) La cession ne garantit pas plus l'avenir des salariés du secteur Energie, qu'ils deviennent GE ou restent Alstom. GE récupère la technologie et restera maître du secteur.*

*5) Les signes négatifs émis par le gouvernement doivent inciter à la prudence. Le silence du nouveau ministre en dit long sur ses intentions de respecter ses engagements.*

*6) Les actionnaires sont eux aussi silencieux et rien ne garantit qu'ils laisseront une trésorerie saine pour assurer la pérennité de Transport.*

*7) Les actionnaires actuels et l'Etat ne se sont pas positionnés et ne s'engagent officiellement en rien sur leurs intentions à court, moyen et long termes.*

*8) Le dossier du secteur Transport ne doit pas être occulté derrière celui de la cession du secteur Energie. Les courbes de charge ne sont toujours pas communiquées et les mesures qui vont être prises sont cachées. Aucun moyen n'est alloué aux investissements et à la R&D.*

*9) Les réductions d'effectif seront très rapidement à l'ordre du jour pour les fonctions centrales et supports si l'on en croit les objectifs de réduction de coût de GE qui se cumuleront avec ceux d'Alstom au travers de D2E.*

*10) L'avenir de nos accords est plus qu'incertain et rien ne garantit leur survie.*

*11) Enfin et surtout la suite des modalités d'information/consultation des instances sur la mise en œuvre du projet n'est pas clairement établie et il n'y a aucun engagement pour l'emploi et le maintien des sites et des activités des directions d'Alstom et de GE, même pour une durée déterminée.*

*12) La charte signée par GE et Alstom ne nous est remise qu'en séance aujourd'hui !*

---

<sup>1</sup>IPO : Initial Public Offering (introduction en bourse du secteur Transport en l'occurrence)

*FO ne peut donner un avis ce 29/10 et laisser GE et Alstom, seuls maîtres à bord. FO condamne la position fournie le 28/10 par l'EFW<sup>2</sup> surtout lorsque l'on constate le manque d'information et qu'on lit les réserves émises et les risques identifiés.*

*Comment les délégués peuvent-ils dire une semaine qu'ils ne peuvent donner un avis, qu'ils demandent la négociation d'un accord et qu'ils veulent des garanties pour le personnel et la semaine suivante tout oublier alors qu'ils n'ont rien obtenu ?*

*Il est par ailleurs révoltant que les délégués se soient positionnés à bulletin secret sur un sujet aussi important. Il est parfaitement anormal que la charte ait été négociée dans l'urgence à la veille d'une consultation alors que les premiers accords auraient déjà dû anticiper la suite des événements.*

*Pour ce qui est de Transport, il est désormais impératif que le CCE et le futur forum européen aient :*

- un suivi régulier de l'avancement du projet avec la communication des décisions prises par GE et Alstom.*
- une expertise si cela est jugée nécessaire sur des points du dossier.*
- des informations/consultations sur les décisions relatives à l'utilisation du fruit de la cession.*
- des informations sur les étapes impactant l'avenir du secteur tant en terme d'emplois, d'activités et de leur localisation, ainsi que sur celles relatives à la réintégration des fonctions. »*

Il est à noter que le fait que le CCE ait donné un avis<sup>3</sup> sur cette transaction avec GE dégage la Direction de son obligation légale de consultation, du moins sur Alstom Transport France.

Le ministère de l'économie n'a pas répondu au courrier de demande d'entrevue envoyé par la fédération FO de la métallurgie le 25/09/2014. A. Montebourg avait annoncé l'entrée de l'Etat dans le capital d'Alstom à hauteur de 20%. Il avait promis aux organisations syndicales de fournir le contenu de l'accord passé entre l'Etat, Alstom et GE. Le nouveau ministre de l'économie n'a pas respecté cette promesse et sur la question de l'entrée de l'Etat dans le capital, il y a un silence assourdissant.

**Ce mépris des organisations syndicales est inacceptable ! Ce qui est en jeu, c'est l'emploi de dizaines de milliers de salariés, le gouvernement doit recevoir les syndicats !**

**Ce que la situation met à nouveau à l'ordre du jour, c'est la question d'un appel national intersyndical à la grève et à manifester au gouvernement à Paris pour exiger que ce dernier prenne ses responsabilités dans ce dossier afin de garantir le maintien des sites, des activités et de tous les emplois, et pour cela qu'il prenne une part majoritaire dans le capital d'Alstom.**

---

<sup>2</sup> EWF : European Works Forum (comité de groupe européen)

<sup>3</sup> CFE-CGC et CGT ont voté contre, la CFDT a pris acte.

# INFORMATION/CONSULTATION DU CCE SUR LE C.I.C.E.

FO a fait la déclaration suivante :

« La loi 14 juin 2013 propose plusieurs autres dispositions qui sont censées permettre de mieux associer les représentants du personnel à la vie de l'entreprise :

Dans ce cadre, il a été institué une nouvelle consultation du CE sur l'utilisation par l'entreprise du «Crédit d'impôt compétitivité emploi» (CICE). Cette procédure d'information/consultation doit avoir lieu avant le 1er juillet de chaque année.

Alstom ne fournit que la base salariale éligible par site pour le calcul du montant alloué soit un peu plus de 158 Millions d'€, les montants alloués pour les exercices 2013-2014 (6,3 M€) et 2014-2015 (9,5 M€). Il est indiqué que le montant du CICE a été comptabilisé dans les comptes sociaux en diminution des charges de personnel dans le compte de résultat. Ce qui permet d'améliorer la compétitivité de la société. Par contre nous n'avons aucune idée de la manière dont cela se répercute sur les sites. La somme allouée à chaque site entre-t-elle dans les comptes de l'établissement ou les sommes sont-elles affectées aux comptes d'ATSA, ce qui n'est pas la même chose en

terme d'impact local ? Dans les 2 cas cela améliorera la marge mais pas la compétitivité. Sinon quel est le dispositif permettant de réduire les coûts et d'améliorer nos offres ? Nous demandons des explications.

Les éléments fournis pour l'information/consultation de ce jour ne sont pas suffisants pour permettre de donner un avis motivé sur l'utilisation du CICE.

A nos yeux, il est nécessaire de fournir des éléments précis au niveau des établissements. La consultation pourra alors être faite avec l'avis de chaque établissement. Nous ne pensons pas que l'utilisation faite du CICE correspond réellement à son objet.

**En tout état de cause, en s'inscrivant dans le cadre du pacte de responsabilité pour l'emploi et le pouvoir d'achat, il n'apporte rien en terme d'emplois puisque le maintien des emplois n'est même pas assuré dans nos établissements, et encore moins en pouvoir d'achat, tout en réduisant la dépense publique et donc la capacité de nos clients à investir. »**



[www.fo-sif.org](http://www.fo-sif.org)

Pour tout contact : Charles MENET, p.6018 ; Xavier KREBS, p.6004 ; Yves STROBBE, p.6617 ; Jean-Marie VERLOT, p.6459 ; Michel GARCIA, p.6343 ; Catherine BOUZARD, p.1367 ; François ROCOURT, p.1492 ; Christophe SOIROT, p.6644.



[www.fo-alstom.com](http://www.fo-alstom.com)